CONTRAT DE PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

N°2022/UAC/ENEAM/DA/SGE/SC/SPE/SerP du	
--	--

Entre:

L'Ecole Nationale d'Economie Appliquée et de Management (ENEAM), sise au campus universitaire de Cotonou, représentée par le Directeur *HONLONKOU N'Iédji Albert* tel : 21 30 41 68 ; 03 BP 1079, E-mail professionnel : tapowux@mailinator.com ci-après dénommé « ETABLISSEMENT » d'une part,

Εt

Monsieur/Madame nuqy@mailinator.com kyxipy@mailinator.com

Nationalité:myhalezyvy@mailinator.com Profession:xukifycij@mailinator.com

Domicilié à

IFU: 25

Compte bancaire N°50 /Banque : BOA

Email:tapowux@mailinator.com Tél. : 1 ci-après dénommé « L'ENSEIGNANT PRESTATAIRE » d'autre part qui déclare être disponible pour fournir les prestations objet du présent contrat, ci-après dénommé « PRESTATIONS D'ENSEIGNEMENT»,

Considérant que l'ENEAM est disposée à faciliter à l'enseignant prestataire l'exécution de ses prestations, conformément aux clauses et conditions du présent contrat ;

Les parties au présent contrat ont convenu de ce qui suit :

1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture de prestations d'enseignement à l'ENEAM dans les conditions de délai, normes académiques et de qualité conformément aux clauses et conditions ci-après énoncées.

2. Nature des prestations

L'Entité retient par la présente les prestations de l'enseignant pour l'exécution de (......) heures d'enseignement des cours de: [énumérer les cours, les masses horaires ainsi les niveaux/cycles concernés]

1. Analyse vectorielle..... IG2 / Licence........ 30heures

1. Analyse vectorielle..... IG2 / Licence........ Sorieures

2. Analyse vectorielle..... IG2 / Licence....... 30heures

Conformément aux exigences énumérées dans le cahier de charges joint au présent contrat.

3. Date de démarrage et calendrier

La durée de la prestation est dejours ouvrables à partir de :

Département	Année d'étude	ECUE ¹	Nombre d'heures	Date de démarrage	Date de fin
Informatique de gestion	IG2	Analyse vectorielle	30	10-03-2023	22/11/2022
Informatique de gestion	IG2	Analyse vectorielle	30	10-03-2023	22/11/2022

¹ECUE : Elément Constitutif de l'Unité d'Enseignement

4. Temps de présence

Dans l'exécution du présent contrat, « L'ENSEIGNANT PRESTATAIRE » nuqy@mailinator.com assurera également un volume horaire hebdomadaire de...de travaux dirigés et de travaux pratiques s'il y en a lieu. En outre, il surveillera les

1 sur 2

travaux de recherche des apprenants dans les conditions prévues par les textes de l'ENEAM

5. Termes de paiement et prélèvements

Les honoraires pour les prestations d'enseignement sont de 5.000 FCFA brut pour le cycle de licence/LMD et de 7.500 FCFA brut pour le cycle de Master, par heure exécutée conformément aux exigences de l'ENEAM. Les paiements sont effectués en Francs CFA à la fin des prestations (dépôt de sujets, corrigés types et copies corrigées) dûment constatées par une attestation de service fait, par virement bancaire après le prélèvement de l'AIB.

6. Normes de Performance

L'enseignant prestataire s'engage à fournir les prestations conformément aux normes professionnelles, d'éthique et déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il est systématiquement mis fin au présent contrat en cas de défaillance du prestataire constatée et motivée par écrit de l'ENEAM

7. Droit de propriété, de devoir de réserve et de non-concurrence

Pendant la durée d'exécution du présent contrat et les cinq années suivant son expiration, l'enseignant prestataire ne divulguera aucune information exclusive ou confidentielle concernant la prestation, le présent contrat, les affaires ou les documents de l'ENEAM sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Unité de formation et de recherche concernée.

Tous les rapports ou autres documents, que l'enseignant prestataire préparera pour le compte l'ENEAM dans le cadre du présent contrat deviendront et demeureront la propriété de l'ENEAM

Ne sont pas pris en compte les cours et autres documents préparés par l'enseignant pour l'exécution de ses prestations.

8. Règlement des litiges

Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent contrat, les parties se référeront aux lois béninoises en la matière. Tout litige survenu lors de l'exécution du présent contrat sera soumis aux juridictions compétentes, s'il n'est pas réglé à l'amiable ou par tout autre mode de règlement agréé par les deux parties.

Fait en trois (3) copies originales à Cotonou, le

L'enseignant prestataire,

Pour l'ENEAM le Directeur,

Monsieur/Madame nuqy@mailinator.com

Professeur HONLONKOU N'Iédji Albert

VISA DE L'AGENT COMPTABLE

2 sur 2 10/02/2023 17:27